

rer. Il existe donc pour nous tous une obligation, une sorte de contrat politique passé avec les Canadiens de langue française, en vertu duquel ces derniers rejetteraient le séparatisme et le gouvernement fédéral pour sa part garantirait aux Canadiens français le droit de communiquer dans leur langue avec l'administration fédérale et d'y travailler aussi dans leur langue. Je crois absolument que si nous ne voulons ou ne pouvons faire de ce droit une réalité vivante pendant cette législature, engagée dans le bilinguisme par les paroles tout à fait solennelles du chef de l'opposition dans son discours d'il y a une heure, et par la très forte représentation francophone qui existe au gouvernement, alors ce ne sera jamais fait, le séparatisme sera dans le vrai, et l'unité du Canada cessera d'avoir un sens pour la majorité des Québécois.

● (1650)

[Français]

Monsieur le président, je le dis carrément au chef de l'opposition qui a posé la question: le gouvernement maintient plus fermement que jamais sa politique des langues officielles et poursuivra avec une vigueur accrue l'objectif fondamental qu'il s'est fixé dès son accession au pouvoir en 1968, savoir la possibilité pour tous les Canadiens sur l'ensemble du territoire de communiquer avec leur gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix.

Il faut nous réjouir à cet égard des progrès réalisés depuis cinq ans, et regretter les lenteurs qui retardent encore l'application de la loi, mais j'aimerais dire ma joie, monsieur le président, au député de Montmorency (M. Duclos) qui, dans son premier discours à la Chambre hier, a souligné que le bilinguisme est au cœur des préoccupations des Québécois. Il exprimait là une politique du gouvernement, une politique que nous avons l'intention de mener à bon port au cours des quatre années à venir.

Le gouvernement du Canada continuera donc de promouvoir énergiquement l'usage des deux langues officielles dans son propre domaine, et d'inciter les provinces à faire de même dans les domaines de leur compétence.

Notre gouvernement s'opposera par tous les moyens dont il dispose à toutes mesures législatives ou autres susceptibles de restreindre l'usage par les citoyens de la langue officielle de leur choix.

Nous poursuivrons donc les efforts déjà entrepris pour supprimer certains obstacles, par exemple, ceux qui tiennent à la langue de travail, et que les candidats francophones trouvent sur leur route quand ils entreprennent de faire carrière dans le fonctionnarisme canadien.

Ces obstacles, qu'il serait trop long d'énumérer en détail, créent dans notre fédéralisme une grave anomalie. Les Canadiens francophones, et singulièrement les Québécois, sont encore très loin d'occuper dans la Fonction publique une place correspondant à leur nombre et à leurs aptitudes.

De plus, ils ne détiennent toujours pas le nombre de postes importants qui leur reviendrait normalement et que leur compétence leur permettrait d'occuper, pour le plus grand bien du gouvernement fédéral et du peuple canadien tout entier. Par exemple, dans la catégorie dite «exécutive» de certains ministères clefs, la représentation fran-

L'Adresse—M. Trudeau

cophone reste encore en deçà de 10 p. 100. Et d'une façon générale, très peu de progrès a été réalisé quant à l'usage du français comme langue de travail. C'est là une situation injuste et par conséquent malsaine, qu'il importe de corriger dans les plus brefs délais.

Sans doute pourrions-nous ergoter fort longtemps sur les causes historiques ou autres de cette situation, les procédures, le partage des responsabilités. Mais ce qui intéresse bien davantage le gouvernement du Canada, c'est d'appliquer les remèdes qui relèvent de sa compétence. Nous sommes donc résolus à prendre les moyens nécessaires, dont plusieurs sont déjà en œuvre, afin que la présence des francophones dans la Fonction publique atteigne au plus tôt en nombre et en importance la masse critique indispensable pour créer une situation irréversible. Une fois atteint cet objectif, la collectivité francophone de notre pays sera capable d'assurer elle-même sa propre relève. Nous aurons résolu un problème qui nous préoccupe depuis plusieurs générations, et l'unité canadienne aura franchi une étape très importante.

Monsieur le président, en s'engageant dans cette voie, le gouvernement espérait entraîner à sa suite les autorités des provinces. Il avait confiance que ces dernières, quand elles ne le faisaient pas déjà, prendraient elles-mêmes l'initiative d'offrir leurs propres services dans les deux langues, au choix de leurs commettants.

Or, si nous avons pu noter quelque progrès dans certaines provinces, et parfois même des progrès significatifs, il nous faut constater qu'ailleurs la stagnation continue et que dans certaines régions c'est la régression vers l'unilinguisme qui menace de se mettre en branle.

A cet égard, les mesures législatives adoptées par le Québec, le bill 22 par exemple, n'ont pas manqué de soulever quelques inquiétudes, non seulement au sein de la population québécoise, mais un peu partout à travers le pays. On a beaucoup discuté de cette loi, on a mis en doute l'orthodoxie constitutionnelle de certaines dispositions qu'elle contient. Il n'est pas exclu que certains veuillent en contester quelques articles pour en vérifier la constitutionnalité. Si cela devait se produire, les tribunaux auraient à décider de la question comme ce fut le cas d'ailleurs relativement à la loi fédérale sur les langues officielles.

Quoi qu'il en soit, et bien que moi-même je regrette les aspects de cette loi qui semble aller à contre-courant des tendances contemporaines vers plus de liberté en matière linguistique, il ne faudrait pas perdre de vue—et je sens que le chef de l'opposition semble l'avoir fait—que même après l'adoption du bill 22 le Québec reste encore, de toutes les provinces canadiennes, celle qui traite la langue minoritaire sur son territoire avec le plus d'équité, de libéralisme et de générosité. Si, monsieur le président, les neuf autres provinces décidaient subitement de témoigner des mêmes égards à leurs minorités de langues officielles, c'est à un épanouissement miraculeux que nous assisterions à travers le pays.

Or, j'espère qu'il ne saurait être question d'appliquer deux poids et deux mesures, selon qu'on juge les lois et les pratiques du Québec, et celles des provinces à majorité anglophone. Le *Montreal Gazette* l'a d'ailleurs compris, lui qui n'a pas toujours été tendre envers le bill 22, mais qui publiait le 23 septembre dernier un article de fond intitulé: *Making Bill 22 Look Good*, et dans cet article, où on exa-